

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE(Pour les horaires exacts, voir le *Bulletin quotidien*)

Cas individuels: Les cas inclus dans la liste finale seront automatiquement inscrits par le Bureau et répartis de façon équilibrée, sur la base d'un système de rotation par ordre alphabétique, et en suivant l'ordre alphabétique français. Cette année, l'inscription commencera avec les pays dont les noms commencent par la lettre «E».

Les cas seront divisés en deux groupes: le premier groupe de pays à être inscrits en suivant l'ordre alphabétique mentionné ci-dessus sera composé des cas dans lesquels une double note de bas de page a été insérée par la commission d'experts et qui se trouvent au **paragraphe 45** du rapport de la commission d'experts. Le deuxième groupe de pays sera composé de tous les autres cas figurant sur la liste finale, et ces derniers seront inscrits par le Bureau également suivant l'ordre alphabétique mentionné ci-dessus.

Lundi 30 mai	14:30 – 16:00	– Election du bureau
		– Déclarations d'ouverture et discussion sur les méthodes de travail de la commission
		– Adoption du document D.1 (travaux de la commission)
	16:30 – 19:00	Réunion des groupes
	19:30 – 21:00	Réunion des groupes (<i>si nécessaire</i>)
Mardi 31 mai	10:00 – 11:00	Réunion des groupes
	11:00 – 13:00	– Discussion générale sur le rapport général
		– Adoption de la liste des cas (D.4)
	Immédiatement suivie d'une séance informelle d'information pour les gouvernements	
	15:00 – 18:00	– Discussion générale (<i>suite</i>)
		– Discussion du rapport du CEART ¹
		– Discussion de l'étude d'ensemble
	18:30 – 21:00	Discussion de l'étude d'ensemble (<i>suite</i>)
Mercredi 1^{er} juin	10:00 – 13:00	– Discussion des cas de manquements graves des Etats Membres à leurs obligations de faire rapport et à d'autres obligations liées aux normes
		– Discussion générale (<i>suite</i>) avec les réponses du président de la commission d'experts, de la représentante du Secrétaire général et des vice-présidents des groupes employeur et travailleur

¹ Lors des consultations tripartites informelles sur les méthodes de travail de la commission, en mars 2016, il a été convenu que, au vu des contraintes de temps, l'examen du rapport du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) ne devrait pas durer plus d'une heure.

Mercredi 1^{er} juin	14:00 – 15:00	Réunion des groupes
	15:00 – 18:00	Cas individuels 1-2 (double note de bas de page)
	18:30 – 21:00	Cas individuel 3 (double note de bas de page)
Jeudi 2 juin	10:00 – 13:00	Cas individuels 4-5 (double note de bas de page)
	15:00 – 18:00	Cas individuel 6
	18:30 – 21:00	Cas individuel 7
Vendredi 3 juin	10:00 – 13:00	Cas individuels 8-9
	15:00 – 18:00	Cas individuel 10
	18:30 – 21:00	Cas individuel 11
Samedi 4 juin	10:00 – 13:00	Cas individuels 12-13
	15:00 – 18:00	Cas individuel 14
Lundi 6 juin	10:00 – 13:00	– Adoption des conclusions sur les cas individuels (1-11)
		– Cas individuels 15-16
	15:00 – 18:00	Cas individuel 17
	18:30 – 21:00	Cas individuel 18
Mardi 7 juin	10:00 – 13:00	Cas individuels 19-20
	15:00 – 18:00	Cas individuel 21
Mercredi 8 juin	10:00 – 13:00	– Adoption des conclusions sur les cas individuels (12-17)
		– Cas individuels 22-23
	14:00 – 15:00	Examen du projet de rapport général par le bureau de la commission
	15:00 – 18:00	Cas individuel 24
Jeudi 9 juin	14:30	– Adoption des conclusions sur les cas individuels (18-24)
		– Adoption du résultat de la discussion sur l'étude d'ensemble
		– Adoption du rapport général
Vendredi 10 juin	à déterminer	Adoption du rapport par la CIT
